

Règlement intérieur

Le présent règlement est affiché dans chaque villa

Hébergement :

Trois résidences indépendantes sont à disposition à La Chaume des Sables d'Olonne (85) sises 22 et 24 rue du Petit Montauban. Les 3 résidences sont situées à environ 300 mètres de la mer.

- La première est appelée « CASA A » (12 personnes)
Elle comporte une cuisine, une salle à manger (un clic-clac de 140), une salle de bain avec douche et meuble vasque, WC, 2 chambres avec lit en 140, et une chambre avec un lit en 140 et 2 lit superposé (en 90)
- La seconde est appelée « CASA B » (4 adultes et 2 enfants)
Elle comporte une cuisine, une salle à manger, une salle de bain avec douche et lavabo, WC, une chambre avec un lit en 140 et une chambre avec un lit en 140 et un lit superposé (en 90)
- La troisième est appelée « TOI&MOI » (10 personnes)
Elle comporte une cuisine, une salle à manger (un clic-clac de 140), une salle de bain avec douche et lavabo, WC, 2 chambres avec un lit en 140 et une chambre avec un lit en 140 et un lit superposé (en 90)

Avant votre arrivée :

Les clés sont à réclamer aux responsables 2 ou 3 jours avant la date de début de séjour et sont à rendre 2 ou 3 jours après la date de fin de séjour.

Vous pouvez contacter par téléphone

Le Bureau de l'Amicale au 02.41.93.96.53

En dehors des heures d'ouverture du bureau contacter le responsable de la Chaume pour qu'il vous communique le code du coffre-fort situé dans le couloir du bureau de l'Amicale, afin de récupérer ou de rendre les clés.

Amenez votre matériel de couchage (plus d'oreillers, ni couvertures sur place). Prévoir un drap housse de lit de 140 pour recouvrir le clic-clac.

Caution :

2 chèques de caution :

Un de 80€ pour le ménage et un de 800€ pour le matériel

Après la vérification de l'état de propreté de la villa (ménage de fin de séjour) et du bon état du matériel.

Sans quoi l'amicale se réserve le droit de prélever la totalité de la caution « ménage » et/ou une partie voire la totalité de la caution « matériel » pour couvrir les frais encourus.

Les chèques de caution peuvent servir pour plusieurs séjours et seront restitués en fin d'année.

Lors du séjour :

L'amicaliste ou son conjoint doivent être présent sur le site.

Comme dans toute location, chaque famille respecte la bonne tenue des lieux. **Ceux-ci doivent être rendus propres.**

Je vous rappelle que suite à la réunion du conseil d'administration, en date du mardi 21 janvier 2003, **nos amis les animaux sont refusés** dans les villas.

Une tierce personne désignée par les membres de la commission de « La Chaume » veillera au bon respect du règlement intérieur.

Tenue et entretien des villas :

A votre disposition : balais, aspirateur à nettoyer après chaque utilisation, balai de lavage à plat avec franges de lavage en coton lavable en machine, raclette avec mouilleur (à utiliser uniquement pour le nettoyage des vitres), balayettes, pelle, tuyau d'arrosage (rappel : lavage interdit des véhicules dans l'enceinte des villas).

Réclamations :

Afin de pouvoir être traitée, toutes réclamations relative à la location devra impérativement faire l'objet d'une déclaration par téléphone au responsable de la commission « La Chaume » dans un délai de 48 heures après la date de début de séjour puis être transmise à :

L'Amicale des Sapeurs-pompiers d'Angers - Responsable de la commission La Chaume

Route d'Angers – 49124 St Barthélémy d'Anjou », dans un délai maximum de 15 jours après la date de fin de séjour. Le non-respect de ces délais pourra être susceptible d'affecter la qualité du traitement de la réclamation.

Il n'y a pas d'inventaire de la vaisselle. En revanche, il faut veiller à la propreté des sols et de l'ensemble des vitres ainsi que du matériel et de son état :

A l'intérieur des villas :

- Cuisine : Des appareils d'électroménager (gazinière, lave-vaisselle, bouilloire électrique, four avec grilles et plaque de cuisson, réfrigérateur congélateur, lave-linge, grille-pain, cafetière, four à micro-ondes)
Des éléments de cuisine (meubles, évier, faïence).
- Chambres (matelas*, sommier, mobilier)
Des alèses en tissu sont mises à votre disposition,
Elles doivent être **rendues propres**.
- Salle de bain et toilettes (douche, lavabo, faïence, miroir, poubelle, brosse...)
Nettoyer les siphons des douches et lavabos.
- Salle à manger (mobilier, téléviseur, clic-clac avec sa housse de protection propre)
- **Vider l'aspirateur**

A l'extérieur des villas :

- Barbecue (balayé de toutes ces cendres et bac de ramassage vide et propre).
- Terrasse balayée
- Tables et chaises de jardin, bains de soleil rangés et propres.
- Pour le tri sont prévus à cet effet, une poubelle à couvercle jaune...merci
- **Container à déchets ménagers propre et vide.** (Un calendrier des passages des ordures ménagères est affiché dans chaque villa)

ATTENTION : il est formellement recommandé de ne pas toucher à la chaudière sans avis d'un technicien agréé. Pour toute anomalie, contactez le responsable du chaume.

Avant votre départ :

Le chauffage : en période hivernale de novembre à avril,

- Laisser les thermostats des radiateurs sur position antigel (*) ou température à 17 degrés en fonction des conditions climatiques (villa CASA A).
- Laisser les radiateurs allumés sur la position * voire 2 - 3 en fonction des conditions climatiques (villas TOI&MOI et CASA B).

- *Fermeture du robinet d'eau du lave-linge et débrancher la prise de courant.*
- *Débrancher les prises de courant et d'antenne du téléviseur.*
- *Rangement du sèche-linge à l'intérieur pour TOI et MOI*
- *Fermeture des volets et des portes à clé.*

« Les villas de la Chaume font partie de votre patrimoine, prenez-en soin ».

Mise à disposition des vélos

Des vélos sont mis à disposition des amicalistes.

L'amicale décline toute responsabilité en cas de vols ou accident de votre fait ou dont vous êtes victime.

Tous dommages causés suite à l'usage des vélos mis à disposition sont de votre responsabilité.

En cas de dommages matériels ou corporels et des dommages causés à un tiers, c'est votre assurance responsabilité civile qui interviendra.